

EST À VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT POUR :

VOUS INFORMER sur l'ensemble des aic

sur l'ensemble des aides (subventions, primes, prêts ...) auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet

• ETABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles

MONTER VOTRE DOSSIER

de demande de subvention et l'adresser aux organismes compétents, et suivre les paiements

PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION



RENSEIGNEZ-VOUS

GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT

Lors des permanences mensuelles à partir du 12 novembre 2019 (sauf en août)

1ère semaine du mois Gisors
 Lundi de 10h à 12h

5 rue Albert Leroy

 - 2ème semaine du mois Etrepagny Mardi de 10h à 12h

3 rue Maison de Vatimesnil

- 3ème semaine du mois Gisors Jeudi de 10h à 12h

5 rue Albert Leroy

4ème semaine du mois Etrepagny
 Mardi de 10h à 12h

3 rue Maison de Vatimesnil



SANS RENDEZ-VOUS PLUS D'INFORMATIONS AU 02 32 27 80 35

nelly.minette@ccvexin-normand.fr

OU EN CONTACTANT
DIRECTEMENT



NORMANDIE SEINE

02.32.39.84.00 contact27@soliha.fr www.soliha-normandie-seine.fr



DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

ANIMÉE PAR



NORMANDIE SEINE



L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, C'EST:

- UNE ACTION À L'INITIATIVE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND
- DES AIDES INCITATIVES EN FAVEUR DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
- UNE ÉQUIPE DE CONSEIL ET D'ANIMATION SUR LE TERRAIN, L'ASSOCIATION SOLIHA NORMANDIE SEINE

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

- AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS
- LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
- ADAPTER LES LOGEMENTS AU HANDICAP ET/OU AU VIEILLISSEMENT
- LUTTER CONTRE L'HABITAT INFIGNE ET TRÈS DÉGRADÉ
- AMÉLIORER ET DEVELOPPER LE PARC LOCATIF PRIVÉ À VOCATION SOCIALE





AMÉLIORER VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Des subventions de 20 à 80% en fonction de la nature du projet, la situation sociale et familiale

Conditions : Logements de plus de 15 ans / Résidence principale

Aides financières : ANAH, Département, Communauté de communes du Vexin Normand, CAF, Action logement, Caisses de retraite, ...

Aides fiscales : Crédit d'impôt maîtrise de l'énergie et adaptation du logement au handicap, ...

CRÉER OU RÉNOVER UN LOGEMENT LOCATIF

Des subventions de 25 à 45% pour les logements conventionnés et en fonction de la nature du projet

Conditions: Logements de plus de 15 ans / Location à loyer modéré pendant 9 ans / minimum étiquette E après trvaux

Aides financières : ANAH, Département, CAF, Action logement, Caisses de retraite, ...

Aides fiscales: Louer Abordable, ...

POUR QUELS TRAVAUX?

Amélioration de la performance énergétique (isolation, chauffage, ...)

Adaptation et/ou accessibilité liée(s) au handicap et à la mobilité

Réhabilitation de logements très dégradés (mise en conformité de l'électricité, réfection de la toiture, charpente, ...)

LES FINANCEURS











PROGRAMME HABITER MIEUX



Bien vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures!

Bénéficiez d'aides supplémentaires pour vos travaux de rénovation thermique permettant l'amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique de votre logement